

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° DS 2012-107 du 15 novembre 2012 portant délégation de signature
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1230687S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-5 et R. 1222-8 ;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision n° 2011-04 du président de l'Établissement français du sang en date du 26 janvier 2011 nommant M. Christophe BESIERS aux fonctions de directeur adjoint de l'Établissement de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane,

Décide :

Article 1^{er}

M. Christophe BESIERS, directeur adjoint de l'Établissement de transfusion sanguine Guadeloupe-Guyane, reçoit délégation de signature pour signer tous les actes nécessaires à la continuité du service public de la transfusion sanguine au sein de cet établissement du 15 au 30 novembre 2012 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 15 novembre 2012.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS